

REVUE
DE LA
NUMISMATIQUE

BELGE,

PUBLIÉE SOUS LES AUSPICES DE LA SOCIÉTÉ NUMISMATIQUE,
PAR MM. R. CHALON, C. PIOT ET C.-P. SERRURE.

—
TOME III.



BRUXELLES,
LIBRAIRIE SCIENTIFIQUE ANCIENNE ET MODERNE,
30, RUE DES CARRIÈRES.

—
1847

RECHERCHES

SUR

L'ATELIER MONÉTAIRE LIÉGEOIS DE SAINT-PIERRE.

Le village de Saint-Pierre est situé près de la ville de Maestricht dont il n'est séparé que par un beau parc servant de promenade publique. Il s'étend sur les bords de la Meuse, au pied de la montagne dont les cryptes renommées sont un lieu de pèlerinage pour les géologues de toute l'Europe qui y viennent admirer ses galeries immenses creusées dans la pierre calcaire, ornées de stalactites brillantes, et dans lesquelles on a trouvé les pétrifications les plus curieuses et les plus rares.

Ce village et ses dépendances formaient autrefois une seigneurie franche appartenant aux évêques de Liège, et qui était une des plus anciennes possessions de leur église, puisque la tradition rapporte qu'au VII^e siècle cette seigneurie appartenait à Aper et Herislind, parents de saint Lambert, qui l'unit aux domaines de son église. Cette tradition est confirmée par les termes du traité de 1296, qui régla les juridictions du duc de Brabant et de l'évêque de Liège dans la ville de Maestricht. Ce traité énonce formellement que Saint-Pierre appartient à la juridiction de l'évêque comme formant le patrimoine de saint Lambert.

Il paraît que cet évêque affectionnait le séjour de Saint-

Pierre ; car, après qu'il eut été assassiné, en 698 (1), par les frères d'Alpaïde, maîtresse de Pepin d'Herstal, qui ne pouvait lui pardonner d'avoir exhorté Pepin à rompre son commerce adultérin avec elle, le corps du martyr fut secrètement transporté et enterré à Saint-Pierre. Son tombeau fut découvert en 1573, et sur son emplacement on éleva, en 1683, une petite chapelle qui existe encore, au milieu des champs, entre Maestricht et Slavanten.

Il ne reste aucune trace du manoir des parents de saint Lambert, manoir qui, d'après la tradition, a dû être situé près de l'emplacement du tombeau. Mais on trouve sur la montagne de Saint-Pierre une vieille tour ruinée, nommée la Tour de César, ou *Castrum Cæsaris*, et dont le vulgaire attribue la fondation à ce général romain ; cette tour porte aussi, ainsi que la ferme qui l'avoisine, le nom de *Lichtenberg*, provenant, d'après la tradition, de la destination primitive de cette tour bâtie par les évêques de Liège pour protéger et assurer la navigation de la Meuse, et sur laquelle on plaçait tous les soirs un fanal pour guider les bateliers. Près de cette tour se trouve un ancien couvent de Récollets observantins, fondé, en 1489, sur l'emplacement d'un antique ermitage ; ce couvent, connu sous le nom de Slavanten (corruption du mot observantin), sert maintenant de lieu de réunion à l'une des sociétés dites *Casinos*, de Maestricht. Ce *Casino*, dont les jardins forment une suite de terrasses superposées, offre à la vue un des plus beaux panoramas du pays, puisque du haut de ses terrasses l'œil

(1) Selon Bouille, d'autres écrivains liégeois fixent le martyre de Saint-Lambert en l'année 708.

embrasse une grande partie du cours de la Meuse et les riches campagnes qui s'étendent sur la rive droite de ce fleuve. A peu de distance de ce *Casino* se trouve le château de Caestert, dont le nom est expliqué par l'antique tradition de *Castrum Caesaris*. Ce château doit son origine à une chapelle fondée, en 1124, par un certain Bozon, et qui fut donnée à l'abbaye de Saint-Jacques à Liège. Les moines de Saint-Jacques convertirent ensuite la chapelle en une maison de plaisance, où ils allaient se délasser de la rigidité de la règle et des soucis que leur donnaient parfois les turbulents bourgeois de Liège. Ce château, maintenant propriété particulière, servit plusieurs fois de lieu de réunion aux députés des Liégeois et à ceux des évêques, pendant les troubles du pays. En 1395, on y conclut un arrangement qui porte, dans les annales liégeoises, le nom de Paix de Caestert.

Depuis le traité de 1296, les évêques de Liège jouirent paisiblement de la seigneurie de Saint-Pierre, jusqu'à l'époque des troubles qui éclatèrent sous le règne de Louis de Bourbon. Les habitants de cette seigneurie eurent alors l'imprudence de se joindre aux Liégeois qui vinrent assiéger Maestricht, ce qui leur attira la vindicte de Charles-le-Téméraire. Ce prince, après avoir soumis les Liégeois, ordonna que les franchises dont jouissaient les habitants de Saint-Pierre seraient abolies et donna leur territoire aux bourgeois de Maestricht qui l'avaient aidé à vaincre les Liégeois et à détruire leur ville en 1467. Les Maestrichtois eurent la prudence de refuser le dangereux cadeau que leur faisait le duc de Bourgogne et dont la possession leur aurait valu d'interminables démêlés avec leurs bouillants voisins ; ils se contentèrent de démolir les maisons de Saint-

Pierre qui pouvaient gêner la défense de leur ville, et de mettre les habitants hors d'état de leur nuire. Saint-Pierre resta donc propriété liégeoise.

En 1701, les autorités hollandaises de Maestricht profitant de la décadence du pouvoir des princes-évêques de Liège pour usurper une partie du territoire de Saint-Pierre, y firent bâtir une citadelle qui existe encore de nos jours sous le nom de fort Saint-Pierre.

L'évêque de Liège, Joseph-Clément de Bavière, réclama vivement contre la violation et l'usurpation de son territoire ; mais la diplomatie, qui déjà alors inclinait ordinairement en faveur du plus fort, sans se soucier d'examiner si elle suivait les voies de la justice, fut sourde à ses réclamations, et tout ce que l'évêque put obtenir après de longues négociations, ce fut de voir évacuer les citadelles de Liège et de Huy que des garnisons hollandaises occupaient depuis le commencement de la guerre de la succession d'Espagne.

La convention du 3 août 1717, qui accorda cette satisfaction à l'évêque, laissa subsister le fort et sanctionna l'usurpation du territoire liégeois.

Le reste du territoire de Saint-Pierre continua d'appartenir à la principauté de Liège jusqu'au moment où la révolution française vint ébranler l'Europe et amener la réunion de toutes les provinces belges à la France. Lors de la division du royaume des Pays-Bas, après la révolution de 1830, la conférence de Londres, suivant les errements ordinaires de la diplomatie, méconnut les droits que la Belgique avait sur une partie de la ville de Maestricht et sur la commune de Saint-Pierre, et adjugea ces anciennes possessions liégeoises à la Hollande.

Les évêques de Liège possédaient à Saint-Pierre un atelier monétaire. Il est difficile de préciser l'époque de l'établissement de cet atelier, à cause de l'absence de documents monétaires dans les archives liégeoises. Je pense cependant que ce fut dans la première moitié du XIV^e siècle, après que les évêques eurent cessé de monnayer à Maestricht dont ils ne firent que transférer l'atelier. On ignore les causes qui amenèrent les évêques de Liège à cesser de frapper monnaie dans la ville de Maestricht : cet ancien atelier monétaire leur avait été concédé par le roi des Romains Louis IV, en 908.

Après que le duc de Brabant eut obtenu la co-propriété de Maestricht, l'évêque de Liège, Jean de Flandre, et le duc de Brabant, Jean I^{er}, conclurent un arrangement, connu sous le nom de la *Vieille Charte de Maestricht*, en 1283, par lequel ils stipulèrent qu'à l'avenir ils monnayeraient à Maestricht en commun, et partageraient les bénéfices de la fabrication monétaire. Mais cette clause ne fut pas longtemps observée, car peu de temps après l'arrangement précité nous voyons les ducs de Brabant monnayer seuls à Maestricht.

Il paraît qu'ensuite les deux co-souverains de Maestricht convinrent de s'abstenir mutuellement de monnayer dans cette ville ; mais jusqu'à présent on n'a pu découvrir aucune convention à cet égard. Cependant il est constant que les ducs de Brabant frappèrent, après cette époque, leurs monnaies au château du Vroenhoven, et les évêques de Liège à Saint-Pierre.

Les premières monnaies liégeoises qui portent l'indication de l'atelier de Saint-Pierre ont été frappées sous

l'évêque Engelbert de la Mark (1345 à 1364). Il est probable que c'est l'évêque Engelbert qui fit, avec les ducs de Brabant, Jeanne et Wenceslas, la convention de ne plus monnayer à Maestricht. Wenceslas, il est vrai, y fit encore frapper en 1381 des *brymannen* d'argent qui portent l'inscription : *MONETA NOVA TRAIECTENSIS*; mais l'on sait que ce prince n'était point trop scrupuleux observateur des traités, et qu'il essaya maintes fois d'annuler la puissance temporelle des évêques de Liège en fomentant des troubles dans leur principauté, notamment en 1373, lors du rétablissement du tribunal des Vingt-Deux à Liège. Après sa mort, sa veuve, la duchesse Jeanne, mentionna sur les monnaies qu'elle fit frapper à Maestricht, qu'elles sortaient de l'atelier de Vroenhoven : *MONETA NOVA TRAIECTENS IN VRONHOF*. (Voir *Revue numismatique belge*, 2^e année, pl. III, n^o 14). Cette même mention se trouve sur les monnaies fabriquées à Maestricht par ses successeurs.

Jean d'Arckel, successeur d'Engelbert, fut celui des évêques de Liège, qui donna le plus d'activité à l'atelier de Saint-Pierre. Cela s'explique par son séjour à Maestricht où il fut forcé de se retirer lors des troubles qui avaient éclaté à Liège, en 1373, par suite de son refus de consentir au rétablissement du tribunal des Vingt-Deux. Il y séjourna encore en 1374, et ne retourna à Liège qu'après que les conférences de Caestert eurent amené la conclusion du traité du 14 juin 1376, que les historiens liégeois nomment la 3^e paix des Vingt-Deux.

Arnould de Horn, qui monta sur le siège épiscopal de Liège après Jean d'Arckel, monnaya aussi à Saint-Pierre.

Bien que Jean de Bavière se fût retiré à Maestricht,

en 1406, et eût continué d'y résider jusqu'en 1408, on ne connaît aucune monnaie frappée à Saint-Pierre sous son règne.

Son successeur, Jean de Heinsberg, aimait à voyager et à changer de résidence; il vint souvent à Maestricht. Pendant un de ses séjours en cette ville, il réorganisa l'atelier monétaire de Saint-Pierre. Par diplôme du 8 février 1450, il ordonna d'y fabriquer des petites monnaies d'argent de bon aloi, et chargea son écoutète (Hoog-Schout) à Maestricht de surveiller la fabrication et de vérifier l'aloï, la taille et la valeur des pièces (1).

Après le règne de Jean de Heinsberg, il paraît qu'on ne monnaya plus à Saint-Pierre, bien que Louis de Bourbon et Jean de Horn se fussent souvent réfugiés à Maestricht pendant les troubles du pays de Liège. Le chômage de l'atelier aura amené sa suppression.

En 1542, l'évêque de Liège, Corneille de Berges, tenta d'établir un atelier monétaire à Maestricht, mais la gouvernante des Pays-Bas, Marie d'Autriche, lorsqu'elle fut informée des projets de l'évêque, fit publier à Maestricht, le 9 décembre 1542 et le 10 janvier 1543, des mandements qui défendaient aux officiers de l'évêque de monnayer à Maestricht, en invoquant la disposition de la vieille charte de 1283 qui défendait à leur souverain de frapper monnaie à Maestricht en son nom particulier.

Je termine ces recherches par la description des monnaies frappées à l'atelier de Saint-Pierre, dont j'ai pu constater l'existence.

(1) *Archives de Maestricht*, diplômes anno 1450, pag. 1311.

ENGELBERT DE LA MARCK (1345 à 1364).

1° *Av.* Aigle tenant dans ses serres l'écusson de la Marck, dans un cercle à neuf arcades + ENGELB'.TUS : DEI. . GRA : LEO. EPS.

Rev. Croix pattée + MONETA : ST : PETRI : T' : + BNE-DICTU : SIT : NOME : DNI : NRI : JHU : XPI : (Gros à l'aigle) collections de MM. Vandermeer, Perreau, etc.

2° *Av.* Id. + ENGELB'.TUS : DEI : GRA : LEOD EPS.

Rev. Même croix + MONETA : S : PETRI TI' = + BNE-DICTU, etc. (Gros à l'aigle) du cabinet de M. Vandermeer.

3° *Av.* Id. + ENGELB'.TUS : DEI : GRA : L'OD EP.

Rev. Croix id. + MONETA : S'. PETRI T. = + BNEDICTU, etc. (Gros à l'aigle) du même cabinet.

4° *Av.* Id. + ENGELB'.TUS : DEI : GRA : LEOD EP.

Rev. Croix id. + MONETA : S'. PETRI : TI. (Gros à l'aigle) du même cabinet.

5° *Av.* Aigle sans écusson + ENGELB. DEI. GRA. EPUS. LO.

Rev. Croix pattée + MONETA : S : PETRI. (Demi-gros) du même cabinet.

6° *Av.* Aigle tenant l'écusson de la Mark + ENGEL-BER — EPS : LEO.

Rev. Croix pattée coupant la légende et cantonnée de 12 boules MON — ETA — S'. PE — TRI. (Esterling) du cabinet de M. le greffier Goddons.

JEAN D'ARCKEL (1364-1378).

1° *Av.* Buste épiscopal mitré, et ayant sur la poitrine l'écusson d'Arckel, dans une bordure tressée au commen-

cement de laquelle se trouve les armoiries d'Arckel dans un écu rond. Autour du buste épiscopal, la légende ∴ JOH' EP — S LEOD ∴

Rev. Croix à branches légèrement bifurquées traversant la première légende et ayant un point aux centres des bifurcations. † MON — ETA — S'. PE — TRI. † BNECTU : SIT : NOME : DNI : NRI : IHU : XRI. (Gros bourgeois) du cabinet de M. Vandermeer. (de Renesse, pl. VIII, n° 1.)

2° *Av.* et *Rev.* Semblables, sauf que la bordure tressée de l'avvers commence par un cercle dans lequel se trouve l'écusson triangulaire de la famille d'Arckel. (Gros bourgeois) du même cabinet.

3° *Av.* Buste de Saint-Pierre, tenant une clef et ayant devant lui l'écu d'Arckel, dans une épicycloïde à 3 lobes † MONETA : SA — NCTI : PETRI.

Rev. Croix fleuronnée † JOHANNES : EP'S : LEODIENSIS. *Zilveren Peter*, des cabinets de MM. Vandermeer et Serrure.

4° *Av.* Le même, sauf que Saint-Pierre tient une clef et une crosse † MONETA : SA. — .NCTI : PETRI.

Rev. Id. † JOHANNES : EPS : LEODIENSIS.

Demi *zilveren Peter*, du cabinet de M. Vandermeer.

5° *Av.* Buste de Saint-Pierre tenant un livre et une clef et ayant devant lui l'écu d'Arckel † MONETA — S' PETRI.

Rev. Croix fleuronnée † JOHS : EPS : LEODIENSIS.

Quart de *zilveren Peter*, du même cabinet.

ARNOULD DE HORN (1378-1390).

1° *Av.* Saint-Pierre debout, tenant une clef et une croix

entre quatre clochetons ogivals, et ayant à ses pieds deux clefs en sautoir † MONETA S PETRI.

Rev. Deux écus accolés dans une épicycloïde à six lobes trifoliées. ARNOLDUS EPS LEODIENS.

Florin d'or (Köhlers, Ducaten — Cabinet, t. I, page 499).

JEAN DE HEINSBERG (1419-1456).

1° *Av.* Écusson de Heinsberg à 5 quartiers † JOH' :
ELEC : LEODIEN : DUX : BUL.

Rev. Croix pattée † MONETA NOVA F SANTIS PETRIS.

Quart de patard, du cabinet de M. Vandermeer.

2° *Av.* Armoiries rondes à 5 quartiers remplissant le champ † JO'. EPS'. LEO'. DUX. B : Z CO. L.

Rev. Croix pattée évidée ayant au centre une petite mitre † MONETA : NOVA : SANCTI : PE. Denier noir. (de Renesse, texte n° 26.)

3° *Av.* Id. † JO'. EPIS. LEOD'. DUX B. COM LO.

Rev. Id. † MONETA NOVA SCI PETRI.

Denier noir.

A. PERREAU.
